

ENJEU 1 : Concertation et maillage des partenaires centricois pour la mise en place d'environnements favorables (EF) aux SHV
En lien avec la mesure 2.2

OBJECTIF 1 - Que le PAR-SHV contribue à la création d'EF aux SHV dans les différents milieux de vie

Stratégies	Actions	
1.1 - Coordonner la mise en œuvre du PAR-SHV	1.1.1	Embaucher une ressource de coordination pour le Plan d'action
	1.1.2	Assurer la gestion financière du PAR-SHV et du suivi de l'avancement des objectifs
	1.1.3	Susciter et maintenir la mobilisation des partenaires
	1.1.4	Favoriser la synergie entre les partenaires locaux et régionaux et les leviers, et la TIR SHV
	1.1.5	Orienter et superviser une personne chargée de projets SA

OBJECTIF 2 - Que les partenaires locaux et régionaux centricois partagent une vision commune et développent une cohérence d'actions en vue de la mise en place d'EF aux SHV

Stratégies	Actions	
2.1 - Favoriser les synergies entre les partenaires et leurs projets aux niveaux local et régional	2.1.1	Accompagner la réalisation des rencontres des quatre cellules locales PSNM
	2.1.2	Organiser et animer les rencontres régionales des cellules locales PSNM ou des rencontres thématiques
	2.1.3	Participer à des rencontres des équipes SHV régionales et locales en Promotion-Prévention (PP) du CIUSSS MCQ
	2.1.4	Créer des liens avec les communautés autochtones et identifier des axes potentiels de collaborations
	2.1.5	Assurer les liens entre les priorités et les besoins des communautés locales et les leviers des membres de la TIR SHV et autres partenaires régionaux
	2.1.6	Susciter le partenariat avec les organismes responsables des autres mesures du PAI de la PGPS ayant des liens avec les SHV et des autres politiques gouvernementales en cohérence avec les travaux de la TIR SHV
	2.1.7	Assurer une collaboration avec 100 degrés : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les appels de projets • Faciliter les liens entre les promoteurs de projets, les ambassadeurs et les acteurs de soutien pour faciliter l'élaboration de projets et la mise en place des projets retenus • Analyser en collaboration avec les partenaires les projets non retenus pour favoriser leur réalisation à l'aide d'autres leviers lorsque pertinent

	2.1.8	Collaborer avec le réseau national des TIR SHV pour convenir d'une entente avec MF (Famille) : <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir 1 à 2 rencontres par année du chantier MVPA «Petite enfance» supra régional (Mauricie et C.-Qc) Si financement 1.2 • Poursuivre la tenue d'un point statutaire SHV lors des rencontres des groupes de travail du RCPE 04-17 • Faciliter l'accompagnement des ressources professionnelles locales en kinésiologie et en nutrition du CIUSSS par la conseillère pédagogique du RCPE 04-17 Si financement 1.2 • Supporter l'intégration du cadre de références Gazelle et Potiron dans les programmes de technique d'éducation à l'enfance via des interventions du RCPE 04-17
	2.1.9	Assurer une veille stratégique sur les leviers relatifs aux EF aux SHV : <ul style="list-style-type: none"> • Saine alimentation • Mode de vie physiquement actif • Environnements naturels et bâtis • Autres sujets SHV d'intérêt
2.2 - Assurer la compréhension et l'adhésion à la vision des EF aux SHV	2.2.1	Participer aux rencontres des instances de concertations locales et régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Comité stratégique de développement social de la MRC de L'Érable • Plan d'agriculture urbaine de Victoriaville • Carrefour de liaison des instances de concertation du Centre-du-Québec (CLIC) • Comité régional de développement social (CRDS) • Table régionale de lutte à la pauvreté (Alliances pour la solidarité) • Communauté d'ambassadeurs 100 degrés • Autres, selon les opportunités
2.3 - Mettre en place des accompagnements formatifs	2.3.1	Contribuer à la réalisation d'activités de développement des compétences, de partage d'expériences et de connaissances, selon l'approche PSNM : <ul style="list-style-type: none"> • Mode de vie physiquement actif • Environnements naturels et bâtis • Autres sujets SHV d'intérêts

OBJECTIF 3 - Que les décideurs et décideuses mettent en place des EF aux SHV

Stratégies	Actions	
3.1 - Appuyer les travaux de développement des communautés où les SHV peuvent s'ancrer	3.1.1	Provoquer des occasions de rencontres et d'échanges entre les organisations ayant des leviers (financiers, humains, matériels ou politiques) et les promoteurs de projets
	3.1.2	Contribuer aux réflexions stratégiques de partenaires et aux projets découlant de celles-ci, ayant un impact sur les EF aux SHV : <ul style="list-style-type: none"> • Chantiers de codéveloppement des priorités régionales (OVT) • Table régionale de lutte à la pauvreté • Rencontre consultative du Carrefour du développement social de la MRC de Drummond • Développement stratégique de la MRC d'Arthabaska • Comité stratégique de développement social de la MRC de L'Érable • Autres, selon les opportunités
	3.1.3	Participer aux projets découlant des chantiers de codéveloppement des priorités régionales (OVT) qui présentent un potentiel de mise en place d'EF aux SHV : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des espaces publics pour favoriser les liens sociaux • Portrait-diagnostic du système alimentaire durable du C.-Qc. • Autres, selon les opportunités
	3.1.4	Être à l'affût de projets ou d'opportunités présentant un potentiel de création d'EF aux SHV en regard de : <ul style="list-style-type: none"> • Saine alimentation • Mode de vie physiquement actif • Environnements naturels et bâtis • Autres sujets SHV d'intérêts

ENJEU 2 : Soutien à la création d'EF à l'accessibilité physique et économique à la saine alimentation

En lien avec la mesure 3.1

OBJECTIF 1 - Que l'on porte une attention particulière aux communautés défavorisées dans la réalisation de projets

Stratégies	Actions	
1.1 - Établir des balises pour s'assurer d'atteindre les communautés défavorisées	1.1.1	Collaborer à la réflexion en cours à la Table régionale de lutte à la pauvreté, à propos d'une définition commune (communautés défavorisées)
	1.1.2	Identifier les critères d'analyse et le processus qui sera mis en place pour s'assurer de tenir compte des communautés défavorisées dans la réalisation des projets SA du PAR-SHV

OBJECTIF 2 - Que l'on supporte ou accompagne le développement de projets structurants qui agissent sur les EF à la saine alimentation pour toutes les communautés

2.1 - Assurer la présence d'une ressource spécialisée en SA pour accompagner les milieux	2.1.1	Embaucher une chargée de projets SA
	2.1.2	Accompagner les concertations existantes et les partenaires en action pour assurer une expertise SA dans le développement des projets (processus de codéveloppement)
	2.1.3	Participer aux rencontres de cellules locales PSNM, aux rencontres régionales des cellules et aux rencontres thématiques pertinentes
	2.1.4	Participer au Comité aviseur de l'élaboration du portrait-diagnostic du système alimentaire durable du C.-Qc
	2.1.5	Participer à l'élaboration du Plan d'agriculture urbaine de Victoriaville et au déploiement des projets en découlant
2.2 - Soutenir financièrement des projets concertés ayant un impact durable sur l'accessibilité physique et économique à la SA	2.2.1	Établir le mécanisme et critères de sélection des projets soutenus
	2.2.2	Accompagner l'élaboration des projets
	2.2.3	Contribuer à la mise en œuvre des projets soutenus (89 000 \$)
2.3 - Favoriser le réseautage entre les partenaires locaux et régionaux et les arrimages entre les leviers	2.3.1	Travailler en étroite collaboration avec des porteurs de leviers : <ul style="list-style-type: none">• Orchestrer une rencontre régionale ad hoc Alimentation au C.-Qc, qui rassemble les porteurs régionaux de leviers financiers en alimentation• Autres selon opportunités
	2.3.2	Animer les rencontres de systèmes alimentaires durables (SAD) locaux (par MRC)
	2.3.3	Assurer les liens entre les travaux des SAD locaux et du Comité aviseur du portrait-diagnostic du système alimentaire durable du C.-Qc

	2.3.4	S'arrimer aux démarches des partenaires agissant directement sur l'accessibilité physique et économique à la SA : <ul style="list-style-type: none"> • Entente sectorielle bioalimentaire du C.-Qc • Projets issus des chantiers du codéveloppement découlant de l'OVT • Projets découlant des SAD locaux • Autres projets SA d'intérêts
2.4 - Mettre en place des accompagnements formatifs spécifiques à l'accessibilité physique et économique à la saine alimentation	2.4.1	Rendre accessible l'accompagnement et les compétences de Vivre en ville : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de 20 heures de Vivre en ville pour la région pour la première année • Chantiers collaboratifs
	2.4.2	Promouvoir et assurer la compréhension des résultats du diagnostic du système alimentaire durable du C.-Qc
	2.4.3	Faciliter la réalisation d'activités de développement des compétences, de partage d'expériences et de connaissances en SA

ENJEU 3 : Soutien à la création d'EF au mode de vie physiquement actif
 En lien avec la mesure 2.2

OBJECTIF 1 - Que les milieux mettent en place des EF au transport actif sur le territoire centricois

Stratégies	Actions	
1.1 - Coordonner le comité régional de transport actif	1.1.1	Réaliser une campagne régionale de sensibilisation au transport actif
	1.1.2	Faciliter la réalisation d'activités de développement des compétences et de partage d'expériences et de connaissances (communauté de pratique)

OBJECTIF 2 - Que le milieu scolaire mette en place des EF au mode de vie physiquement actif

2.2 - Collaborer avec les partenaires du milieu scolaire	2.2.1	Participer au groupe de travail régional <i>Mesure 1.4</i> du PAI de la PGPS
	2.2.2	Faciliter les liens entre les acteurs de soutien des milieux et les projets
	2.2.3	Soutenir le développement de projets régionaux (6 000 \$)

ENJEU 4 : Soutien à la création d'EF aux environnements naturels et bâtis sains et sécuritaires

En lien avec la mesure 2.2

OBJECTIF 1 - Que les milieux progressent dans la mise en place d'environnements naturels et bâtis favorables aux SHV

Stratégies	Actions	
1.1 - Favoriser les synergies entre les partenaires et les leviers	1.1.1	Contribuer à la création de liens entre des professionnels de l'aménagement du territoire et des domaines d'expertise ayant un impact sur les SHV : <ul style="list-style-type: none">• Étude d'impact sur la santé• Démarches municipales de développement durable• Protection de l'environnement• Autres domaines pertinents
1.2 - Appuyer les travaux des partenaires du territoire	1.2.1	S'arrimer lorsque pertinent pour la région aux démarches des partenaires agissant directement sur les environnements naturels et bâtis : <ul style="list-style-type: none">• Démarches du CREBS• Autres opportunités pertinentes
	1.2.2	Encourager la prise en compte des SHV dans les démarches de révision de schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme